

# ARCHEIPEL

Journal du Forum Civique Européen

SUISSE

## Entre nous, pas de frontières

**Samedi 16 juin a eu lieu une manifestation nationale à Berne lors de la Journée internationale des réfugiés. 4000 personnes y ont participé, un grand succès. La forte participation des différentes communautés étrangères était particulièrement réjouissante puisque plus que la moitié n'était pas des «visages pâles». Le seul regret qu'on peut avoir était la trop timide mobilisation des Suisse-ses.**

«Solidarité sans frontières» avait organisé la manifestation nommée «Entre nous pas de frontières» avec le soutien d'une soixantaine d'organisations de toute la Suisse – avant tout des petites et moyennes organisations locales et régionales. Le choix de la date de l'événement vient du fait qu'un nombre grandissant de groupes déplorent que la Journée des réfugiés devienne un événement sans revendications politiques se limitant à la mise en place de rencontres multiculturelles, sans remettre en question les dérives brutales de la politique d'asile de la Suisse. Ainsi, les slogans étaient multiples et concernaient aussi bien le traitement des sans-papiers que celui des requérants d'asile et les réfugiés. On pouvait lire sur les tracts «*Stop à l'exclusion, aux centres de détention et aux renvois forcés, Stop aux sanctions, aux lieux d'hébergement qui ressemblent à des prisons, Stop à la répression et au harcèlement policier, Stop aux renvois Dublin, Stop aux politiques d'austérité, Stop au pillage des pays du Sud et Stop à la criminalisation de la solidarité.*»

Le cortège fut ponctué par treize discours ou prises de parole qui, heureusement, se limitaient chacune à trois minutes. Graziella de Coulon du Collectif R et moi-même avions la tâche, pas toute simple, de veiller à ce que toutes les communautés invitées puissent prendre la parole sans que la manifestation ne devienne un discours continu de plusieurs heures. Sur les treize interventions, seulement quatre Suisse-ses et

un politicien se sont exprimés. Toutes les autres interventions émanaient de Tamouls, Kurdes, Erythréennes, Afghanes et Turques. Ainsi, pouvons-nous dire sans rougir que nous avons donné une plateforme à «l'autre Suisse», à celle des minorités qui vivent chez nous, mais dont les droits les plus élémentaires sont bafoués en permanence.

Dans son intervention, le député vert Balthasar Glättli rappelait à juste titre qu'en unissant les forces de l'opposition parlementaire et extra-parlementaire, il est parfois possible d'obtenir certaines victoires. Grâce au lobbying de la société civile, une motion de l'UDC demandant un durcissement envers les sans-papiers a pu être écartée. Conséquences, si la motion avait été acceptée par l'ensemble du parlement:

- Obligation faite aux écoles de

dénoncer les enfants en situation irrégulière aux autorités cantonales. Ce qui aurait mené à une forme de scolarisation parallèle comme déjà dans les années 70 pour les enfants des saisonniers.

- Refus des assurances maladies d'accepter des clients sans-papiers avec des résultats gravissimes pour elles et eux: impossibilité de contracter une assurance maladie, obligation de payer chaque intervention médicale et de ce fait bien sûr, négligence importante des soins de base.

La fin de la manifestation a eu lieu sur la Place fédérale avec un concert du groupe érythréen *Mesob Band*, au son duquel des centaines de compatriotes dansaient, chantaient et scandaient leurs revendications en direction du Palais fédéral. Ce peuple est dans une situation particulièrement difficile puisque le SEM (Secrétariat d'Etat à la Migration) veut réexaminer plusieurs milliers de dossiers de personnes bénéficiant d'une admission provisoire dans le but de les renvoyer un jour en Erythrée. En amont de ces démarches, l'Union européenne et la Suisse avaient conclu au mois de mars dernier un accord avec le gouvernement éthiopien pour pouvoir également, à terme, renvoyer les réfugiés déboutés vers ce pays. Avec cette politique, la Conseillère fédérale Sommaruga et le SEM ont cédé aux pressions de la majorité de droite du parlement qui revendique un durcissement envers les ressortissant-es de ces deux pays

– malgré l'absence flagrante de changements substantiels dans un sens plus démocratique. La manifestation scandait donc bien logiquement «*pas d'expulsion vers l'Ethiopie et l'Erythrée.*»

La manifestation n'a malheureusement pas suffi pour occulter les développements inquiétants de la politique d'asile suisse. Quand nous étions à Berne, l'*Aquarius* avec ses 600 réfugiés à bord venait, après une semaine d'errance à travers la Méditerranée, d'accoster à Valencia en Espagne. La Suisse officielle s'est tue ostensiblement. L'idée d'accueillir, ne serait-ce qu'un petit contingent de ces personnes, ne fut même pas émise. La politique suisse vise, comme celle de l'Union européenne, à ériger un mur de plus en plus haut pour empêcher la migration de parvenir au jardin d'Eden et à repousser les centres de décisions vers l'Afrique du Nord.

Nous avons ainsi appris par l'émission *Mise au point* de la RTS (Radio Télévision Suisse) du 10 juin, qu'une délégation du SEM avait été envoyée au Niger afin de sélectionner 80 réfugiés spécialement vulnérables pour une relocalisation en Suisse – quelle preuve d'humanisme! Préalablement, la Suisse se félicitait en novembre d'arracher des réfugiés des griffes des passeurs libyens. Or, ce

AZB 4001 Basel  
Europäisches BürgerInnen Forum, 4001 Basel



Ulla Horhy, *Nuit, doutes et découvertes I*, 1988

n'était que pour mieux les envoyer ensuite au Niger (l'un des pays les plus pauvres d'Afrique), dans des camps où l'issue serait donc d'être suffisamment méritant et pitoyable pour que des experts suisses daignent les considérer. Pourquoi aller chercher 80 personnes au Niger – tout en prenant bien soin de médiatiser l'opération –

alors que la police fait irruption tous les jours dans les foyers de requérant-es pour séparer des familles et les renvoyer ailleurs en Europe ou dans le monde? A combien d'expulsions vont correspondre ces 80 relocalisations?

Claude Braun,  
Membre du FCE  
et de Solidarité sans frontière

## MIGRATIONS

# La lutte pour la terre

**La fondation du COPON (Coordination des Paysans de l'Office du Niger), syndicat paysan de base de l'Office du Niger au Mali, remonte à l'année 2015. Pour l'heure, le COPON se bat pour obtenir 200 hectares de terrain avec le soutien politique et financier d'Afrique-Europe-Interact\* et du Forum Civique Européen.**

L'Office du Niger est une région irrigable située à 270 kilomètres au nord-est de la capitale malienne Bamako. Cela fait déjà 80 ans que les foyers paysans de cette région se font maltraiter systématiquement par l'administration d'Etat – une situation liée à l'histoire particulière de l'Office du Niger qui fait partie des plus vieux, des plus grands, des plus coûteux projets de développement en Afrique de l'ouest. Entre 1932 et 1947, en ayant recours au travail forcé de milliers de travailleurs, le pouvoir colonial français a construit le barrage de Markala, une retenue sur le Niger qui a permis, grâce à un vaste système ramifié de canaux, d'irriguer

une surface immense dans la zone désertique extrêmement poussiéreuse du Sahel. L'objectif était de cultiver du coton pour l'industrie française et du riz pour les colonies ouest-africaines françaises et ceci sur une surface de 18.500 kilomètres carrés, ce qui correspond aux 2/3 de la surface actuelle de la Belgique. Mais la planification délirante a finalement échoué: l'entretien du système de canaux était impossible à gérer, le climat s'est révélé incompatible avec la culture du coton et un tiers des paysans et des paysannes installés contre leur gré quittèrent l'Office du Niger lorsque le travail obligatoire fut abrogé en 1946. A la fin de la seconde guerre mondiale, il n'y avait finalement que 50 kilomètres carrés viabilisés et la culture du coton a dû cesser.

Néanmoins, la France a continué à injecter d'énormes sommes d'argent dans ce projet. Jusqu'à la fin de la période coloniale, près de 175 millions de dollars ont été engloutis, alors que dans le même temps, la colonie française ouest-africaine du «Soudan» (l'actuel Mali) ne recevait annuellement que 1,2 millions de dollars. De plus, les paysans et les paysannes ont dû endurer des régimes despotiques successifs, y compris après que le Mali ait obtenu son indépendance. Que ce soit sous la présidence socialiste de Modibo Keita (1960-1968) ou sous la dictature militaire de Moussa Traoré (1968-1991), les foyers paysans ont subi une exploitation terrible, surveillés par une police économique extrêmement répressive qui veillait à ce que les productions qui leur étaient imposées soient bien écoulées par les circuits de distribution étati-

ques. Mais depuis 1978, sous la pression du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale, l'Office du Niger a connu un nouveau départ administratif et technique.

## Un système économique «commando»

Ce qui est resté inchangé, c'est le système économique commando. En voici trois aspects représentatifs.

Premièrement, malgré un accroissement permanent de la population ces trente dernières années, des milliers de familles n'ont reçu aucune surface cultivable supplémentaire de la part de l'Office du Niger – ce qui a entraîné une diminution importante de la période moyenne de jachère, qui est passée de 15 ans dans les années 1970 à 2 ans, quand elle n'a pas été purement et simplement abandonnée, ainsi que la baisse du rendement par hectare. S'ajoutant aux prix exorbitants de l'engrais, de l'eau et des semences, cela a conduit à la situation dramatique, bien connue dans d'autres régions du monde, de la spirale de l'endettement.

Deuxièmement, le fait que les autorités puissent confisquer des terres sans aucune indemnisation, dès lors que l'utilisateur est en retard de paiement de sa redevance d'eau, aggrave des rapports fonciers déjà difficiles. Cette mesure administrative est appliquée, au besoin à l'aide de la violence, indépendamment du fait de savoir si les terres sont travaillées depuis 5, 10 ou 30 ans. De même, les causes du retard de paiement ne sont pas prises en compte, qu'il s'agisse d'une attaque de parasites ou d'un engorgement des canaux d'évacuation entretenus de manière centralisée entraînant la pourriture de la récolte de riz dans l'eau stagnante. De plus, il faut savoir que les terres confisquées retournent rarement dans le pool de terres générales. La plupart du temps, ce sont les collaborateurs corrompus de l'Office du Niger qui s'approprient la terre, en général pour la relouer de manière informelle à des paysans sans terre.

Troisièmement, depuis 2003, le gouvernement malien a, sous pression de la Banque Mondiale et d'autres acteurs financiers, loué au moins 540.000 hectares de terre dans l'Office du Niger à de gros investisseurs et il a conclu des précontrats de bail pour 379.000 hectares (situation en mai 2011) – au motif sans doute pertinent que l'État malien n'aurait pas les moyens financiers suffisants pour irriguer les terres. Officiellement, ce genre de contrats de bail s'opère exclusivement sur des terres non exploitées ou lors de déplacements, mais en réalité, des milliers de pay-

sans et paysannes ont déjà perdu leurs terres agricoles sans aucune indemnisation. Par ailleurs, les parcours de transhumance empruntés par les berger-es, très nombreux dans l'Office du Niger, sont considérablement amputés.

Il n'est donc pas étonnant que le COPON s'active, depuis sa fondation, autour des questions de l'eau et de la terre – et avec des succès absolument remarquables. Jusqu'à il y a deux ans, le 31 mars était l'immuable date butoir pour le règlement de la redevance d'eau. Aujourd'hui, par contre, l'administration de l'Office du Niger accorde en général un délai de paiement jusqu'à fin juin, ce que le COPON attribue en premier lieu à ses nombreuses actions menées sur la place publique, en collaboration le plus souvent avec Afrique-Europe-Interact. Entre temps, les groupes islamistes ont considérablement gagné en importance dans l'Office du Niger, ce qui induit que les autorités maliennes font tout ce qu'elles peuvent pour freiner les mouvements sociaux de protestation – que ce soit par des concessions comme dans le cas de la redevance d'eau, par la répression ou par une combinaison des deux.

## Un cadeau empoisonné

Ceci renvoie à un conflit qui dure depuis janvier 2017, moment où, contre toute attente, l'administration de l'Office du Niger a attribué 200 hectares de terres au COPON. Ce qui, à première vue, a été considéré comme une grande victoire, a finalement entraîné de sérieux conflits: d'un côté parce que la question se posait de savoir quels membres du COPON pourraient profiter des 200 hectares. De l'autre, parce que l'attribution des terres dans l'Office du Niger est assujettie à une condition préalable stricte, selon laquelle les locataires bénéficiaires de ces grandes surfaces doivent se raccorder au système d'irrigation général à leurs propres frais. En ce qui concerne les deux cents hectares, même l'option la moins coûteuse s'élèverait à 150.000 euros. Pour résumer: les 200 hectares s'avèrent être un cheval de Troie ayant pour objectif évident d'affaiblir le COPON de l'intérieur. C'est la raison pour laquelle, en février 2018, une délégation de représentant-es de cette organisation, rejoint-es par des activistes d'AEI de Bamako et d'Europe, a effectué une tournée à travers les villages de l'Office du Niger où habitent des membres du COPON dans le but d'élaborer une stratégie commune concernant les 200 hectares. Dans l'ensemble, il a fallu en passer par un long processus de discussions, parfois très compliquées parce que les repré-

### Archipel

**Mensuel bilingue (F/D)  
édité par le  
Forum Civique Européen**

Juillet-Août 2018 - No 272

Prix du N°: 4 euros/7FrS

Abonnement annuel: 40 euros/60FrS

Commission paritaire N° AS 75136

ISSN 1247-8490

Directrices de Publication:

Joëlle Meunier, Constanze Warta

Imprimerie: Ropress, CH-8048 Zürich

Forum Civique Européen

Association loi de 1901

[www.forumcivique.org](http://www.forumcivique.org)

**France:**

St Hippolyte, F-04300 Limans

Tél.: 33 (0)4 92 73 05 98

[fce\\_archipel@orange.fr](mailto:fce_archipel@orange.fr)

**Suisse:**

Boîte Postale 1848 CH-4001 Bâle

Tél.: 41 (0)61 262 01 11

[ch@forumcivique.org](mailto:ch@forumcivique.org)

**Autriche:**

Lobnig 16

A-9135 Eisenkappel/ •elezna Kapla

Tél.: 43 (0)42 38/87 05

[austria@civic-forum.org](mailto:austria@civic-forum.org)

**Allemagne:**

Ulenkrug, Dorfstr. 68

D-17159 Stubbendorf

Tél.: 49 (0) 39959 23881

[ulenkrug@t-online.de](mailto:ulenkrug@t-online.de)

**Ukraine:**

vul. Borkanyuka 95

UA-90440 Nijné Sélichthché, Zakarpatia

[ua@forumcivique.org](mailto:ua@forumcivique.org)

sentants du COPON d'un village jouxtant les 200 hectares réclamaient la totalité de cette surface pour eux.

Néanmoins, une feuille de route provisoire a été finalement établie: celle-ci stipule qu'Afrique-Europe-Interact fournirait tout d'abord 12.000 euros pour les expertises sur l'impact social et environnemental (ce qui a été maintenant réalisé avec le soutien du Forum Civique Européen), ces expertises étant le point de passage obligé pour l'obtention d'un contrat de bail vraiment valable. Ensuite, il faudra clarifier au fur et à mesure à quel rythme et pour quelle somme Afrique-Europe-Interact peut réaliser une viabilisation, même partielle, des terres avec des canaux. Il convient d'ajouter ici que, naturellement, les champs peuvent être travaillés en mode d'agriculture pluviale, donc une fois par an pendant la saison des pluies.

Aujourd'hui, on ne peut pas savoir si cette stratégie sera couronnée de succès. En partie parce que la question de la répartition définitive des terres entre les membres du COPON habitant dans les environs des 200 hectares reste ouverte. Mais une chose est ressortie clairement des entretiens avec les paysans et les paysannes, c'est qu'au vu du manque de terres généralisé, il était évident pour les concernés qu'il serait littéralement impensable pour eux-mêmes et pour leur famille d'imaginer une seule seconde renoncer complètement aux 200 hectares (une idée qui avait surgi à un moment donné et censée éviter l'éclatement du COPON suite aux disputes internes).

En conséquence, Afrique-Europe-Interact s'est déclarée prête à prendre le risque d'avancer les 12.000 euros, car si cette affaire connaissait une issue positive, cela permettrait à au moins cent familles de s'assurer une source de subsistance. Ce serait un succès phénoménal du point de vue humanitaire, mais cela permettrait aussi d'envoyer aux autres paysans et paysannes un message fort: cela vaut la peine de s'organiser au sein de syndicats auto-organisés. Car le fait que le COPON ait reçu des terres (contrairement à l'habitude qui veut que le cas échéant, les surfaces soient cédées aux gros investisseurs) signifie que grâce à ses actions sur la place publique, le Syndicat est devenu un élément non négligeable dans l'Office du Niger.

Olaf Bernau  
Militant de Afrique-  
Europe-Interact

\* www.afrique-europe-interact.net



Ferran Garcia Sevilla, *Musique distante ou double voix*, 1981

## HAUT-PARLEUR

# Cela ferait date!

**Les droits humains devraient passer avant celui des affaires. Une initiative de l'ONU émanant des pays du Sud propose que les multinationales soient tenues responsables de leurs actes face à la loi.**

«*Les supermarchés volent. Nous volons en retour*», c'est avec ce slogan que le collectif d'artistes Peng! appelle à voler café, thé et bananes dans les supermarchés, et à verser ce que ces produits leur auraient coûté directement aux productrices et producteurs. C'est une manière de compenser symboliquement leurs salaires de misère et d'attirer l'attention sur les violations des droits humains dans la chaîne de production.

C'est aussi une manière de se donner de la force, face au sentiment d'impuissance induit par une complicité subie dans un monde globalisé qui délocalise les risques et les dangers de la chaîne de production pour assurer le bien-être des pays industrialisés.

L'association professionnelle qui défend les intérêts des entreprises importatrices en Allemagne (AVE) a réagi promptement et dénoncé une «*invitation absurde à violer la loi*». Ce n'est pas cette performance artistique qui est absurde mais bien la réalité du droit international, où le droit des entreprises à faire des profits sans entrave passe avant le respect des droits humains.

En outre, la possibilité pour les entreprises de porter plainte contre des Etats ne cesse d'augmenter. Cela est rendu possible par les traités de libre-échange, qui sont élaborés et promus par le gouvernement allemand dans le cadre de

l'Union européenne. Les traités passés par l'UE avec des pays africains sélectionnés, entre autres les *Economic Partnership Agreements* (EPA) signé par le Kenya sous la pression, renforce le rôle du continent africain comme fournisseur de matières premières pour l'Europe. Avec TTIP, TISA et d'autres traités de libre-échange et de protection des investissements, le droit des entreprises à porter plainte contre un Etat lorsque celui-ci met en danger ses profits s'inscrit dans la loi. Il n'existe en revanche aucun outil comparable pour les personnes dont les droits sont bafoués.

## Fin du volontariat

Pendant que l'impunité juridique des entreprises se renforce, le gouvernement fédéral – et avec lui les gouvernements de la plupart des pays industrialisés – fait tout pour réduire les contestations publiques contre les manquements aux droits humains avec des mesures qui n'engagent à rien. Deux exemples montrent ce que cela signifie concrètement.

Peu avant la fin du millénaire, le groupe d'investigation *Global Witness* révélait que les sanglantes guerres civiles en Angola, en Sierra Leone et en République Démocratique du Congo, qui ont fait des dizaines de milliers de morts, ont été financées par le commerce du diamant. L'implication des entrepri-

ses internationales du diamant devient claire. Medico\* a lancé une campagne internationale contre les diamants de la guerre, avec entre autres des partenaires de la Sierra Leone. L'industrie a paniqué et Hollywood a produit le blockbuster *Blood Diamond*. Mais qu'a fait la politique? Dans l'immédiat, rien. Puis elle a négocié le traité de Kimberley, qui ne prévoit aucun moyen juridique suffisant. Les organisations de la société civile ont protesté en vain. Dans la tête des gens le chapitre était ainsi clos. Le commerce des diamants de la guerre continue, tout va bien pour l'industrie.

Une situation similaire s'est produite ces dernières années dans l'industrie du textile. Après l'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh, dans lequel 1138 ouvrières et ouvriers ont perdu la vie, la relation entre le prix et les conditions de production ne pouvait être plus longtemps ignorée. A Rana Plaza, on assemblait aussi pour des marques de prêt-à-porter allemandes. Le gouvernement fédéral a été mis au pied du mur. Il a réagi en appelant immédiatement les industries et les organisations non-gouvernementales à faire alliance pour améliorer les standards de production – mais ce n'est pas obligatoire, seulement sur une base volontariste. Même les entreprises qui ne respectent pas ces normes sont les bienvenues dans l'alliance. Plus grande est celle-ci, plus elle peut montrer patte blanche. En dépit du risque d'être cooptées et instrumentalisées, les organisations non-gouvernementales ont pris part au spectacle. Les survivants et les proches des victimes sont dépendants des dons de la branche du textile et des organisations humanitaires car l'accès au droit leur est refusé.

Les deux cas nous poussent à cette conclusion: l'obligation personnelle volontaire n'est rien d'autre qu'une invitation aux entreprises à continuer leurs affaires comme avant.

En 2014 pourtant, quelque chose de remarquable s'est produit à l'échelle supranationale. A l'initiative de l'Équateur et de l'Afrique du Sud, un groupe s'est formé à l'ONU pour rédiger un traité sur les droits humains qui serait juridiquement contraignant pour les entreprises transnationales.

L'initiative demandait à assurer enfin, par un traité, l'égalité des droits citoyens, politiques, économiques, sociaux et culturels, ainsi que la protection des droits humains avant celle des activités des entreprises. La responsabilité des entreprises tout au long de la chaîne de production et de distribution doit être assumée et les Etats se doivent d'assurer une protection

juridique internationale aux personnes concernées par les violations des droits humains.

Avec le traité des Nations unies sur le devoir de vigilance des multinationales, la protection juridique est garantie pour la première fois aux personnes concernées. Les victimes de vol de terres ou d'eau, de violations du droit du travail, de dégradations de l'environnement pourraient porter plainte contre les entreprises et obtenir réparation.

### L'Allemagne s'oppose

Plus de 100 Etats membres prennent part aux négociations. Le traité des Nations unies a le potentiel d'améliorer notablement le respect des droits humains à travers le monde. A elle seule, la chaîne de distribution des entreprises transnationales emploie plus de 450 millions de travailleuses et travailleurs. L'introduction de changements si fondamentaux se heurte à des intérêts colossaux. Gouvernements, entreprises, réseaux élitistes, tous les combattent ardemment. Il y a peu, le gouvernement fédéral allemand a décidé, conjointement avec l'UE et les Etats-Unis de ne pas prendre part aux discussions des Nations unies et d'en lieu et place, de consolider le droit au profit.

Cela est d'autant plus significatif qu'une coalition internationale de plus de 1000 groupes, mouvements sociaux et organisations non gou-

vernementales – parmi lesquelles Medico international – s'est formée pour mettre la pression sur les gouvernements. Les exigences vont bien au-delà d'un simple traité et prennent en compte que le cadre institutionnel et certaines conditions préalables doivent être acquis, dans le but de créer un tribunal pour les droits humains. La volonté politique ne va pas tomber du ciel. Elle sera acquise au prix d'une lutte longue et acharnée. Pour cela Medico a de l'entraînement. Ainsi le traité contraignant interdisant l'utilisation de mines antipersonnelles a été imposé contre toutes les résistances politiques après une campagne internationale de plusieurs années co-initiée par Medico.

Il semble que les droits humains ne puissent avoir une chance à l'avenir, que si ils sont réformés «par le bas». Il s'agit ici de bien plus qu'un traité. Il s'agit du droit inaliénable d'avoir des droits.

Anne Jung  
Membre de Medico  
International

\* Medico international lutte en faveur du changement social. Par solidarité avec les exclus et les marginalisés de l'hémisphère Sud, Medico s'est engagée à promouvoir des conditions de vie dignes garantissant au mieux la santé et la justice sociale. L'objectif n'est pas seulement de réduire la pauvreté, la détresse et la violence, mais aussi d'identifier et d'éliminer leurs causes. En effet, le monde ne souffre pas d'un manque d'aide, mais de conditions nécessitant de plus en plus d'aide.

de la *Société des Amis des Noirs*, tels que l'Abbé Grégoire, Mirabeau, Brissot, Clavière, Lanthenas ou Bonnemain mettaient tout particulièrement l'accent sur les richesses agricoles et minières de l'Afrique, dont l'exploitation aurait jusque là été délaissée à cause de la traite négrière. En abolissant la traite, il s'agissait d'inciter, selon ces «philosophes», au développement d'échanges économiques plus fructueux entre l'Europe et l'Afrique, fondés sur une exploitation économique plus «rationnelle» du continent. Pour cela, les membres de la *Société* se proposaient de transformer les futurs établissements coloniaux en lieux de mise en pratique auprès des «peuples primitifs» de la «science européenne» et de la «pédagogie des droits de l'homme», car l'esclavage avait, selon leurs vues, transformé les peuples africains en «êtres incapables de raisonner». Dans la fable humaniste de la nouvelle idéologie des Lumières, à la différence du passé, la colonisation devenait ainsi «un acte profitable avant tout aux populations africaines elles-mêmes»<sup>3</sup>...

### Un justificatif moral pour la colonisation

C'est ainsi que, dans la pensée des nouvelles élites révolutionnaires, la colonisation devint un véritable impératif moral de «civilisation». L'un des principaux piliers du mouvement abolitionniste, Carl Bernhard Wadström, l'explique clairement dans son *Essai sur la Colonisation*, l'un des ouvrages les plus lus et commentés dans les milieux intellectuels de l'époque: «l'établissement de l'empire de l'intelligence sur la volonté, elle-même influencée par les affects, est la conséquence de ce que nous nommons éducation ou civilisation. (...) Les sociétés peuvent être divisées en civilisées et non-civilisées; et les tâches correspondant aux premières sur les dernières sont similaires à celles des parents vis-à-vis des enfants: car les nations non-civilisées, tout comme les enfants, sont gouvernées par les affects, leur intelligence n'ayant pas été cultivée»<sup>4</sup>.

Mais c'est dans les écrits d'un illustre participant de la *Société des Amis des Noirs*, le mathématicien Condorcet, considéré comme l'une des principales figures de la philosophie des Lumières et de la révolution française, que l'on peut le plus approcher de ce qui allait constituer le cœur de l'idéologie coloniale républicaine. Dans son œuvre posthume, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, celui-ci soumettait aux scientifiques, philosophes et révolutionnaires occidentaux la tâche historique de «libérer les

peuples du monde» et d'éradiquer l'arriération «au-delà des frontières de l'Europe»<sup>5</sup>. Convaincu que l'humanité suit la voie inéluctable du progrès scientifique vers le bonheur, Condorcet définissait, dans la dixième et dernière période de son tableau historique du progrès humain, différentes tâches dont l'accomplissement permettrait de hâter le chemin de l'humanité vers la «perfection».

En tout premier lieu, afin que les nations puissent se rapprocher de «l'état de civilisation où sont parvenus les peuples les plus éclairés, les plus libres, les plus affranchis de préjugés, tels que les Français et les Anglo-Américains», et que soit abolie la distance immense qui sépare ces peuples de la «servitude des nations soumises à des rois, de la barbarie des peuplades africaines et de l'ignorance des sauvages», il s'agissait de parcourir les diverses nations, pour voir dans chacune «quels obstacles particuliers s'opposent à cette révolution, ou quelles dispositions la favorisent; nous distinguerons celles où elle doit être doucement amenée par la sagesse peut-être déjà tardive de leurs gouvernements, et celles où, rendue plus violente par leur résistance, elle doit les entraîner eux-mêmes dans ses mouvements terribles et rapides».

Bien au-delà de l'Afrique, le champ d'action réservé par cette grande figure de la philosophie des Lumières aux nouveaux révolutionnaires se voulait en effet planétaire: «ces vastes pays lui offriront ici des peuples nombreux, qui semblent n'attendre, pour se civiliser, que d'en recevoir de nous les moyens, et de trouver des frères dans les Européens, pour devenir leurs amis et leurs disciples; là, des nations asservies sous des despo-

## QUESTIONS D'HIER ET DE DEMAIN

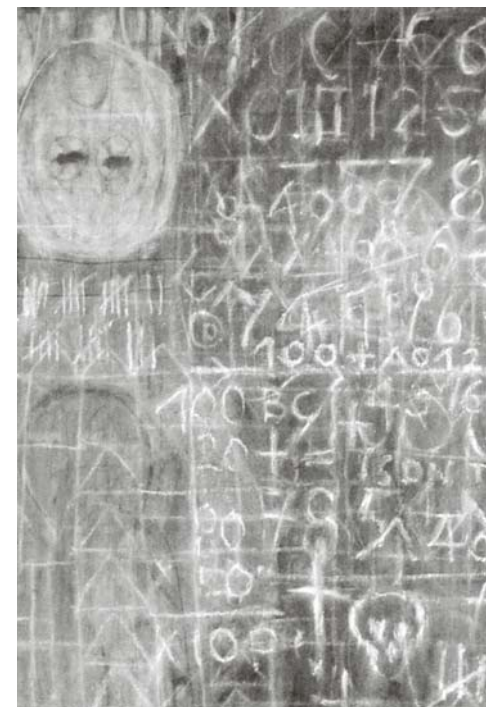
# De la Révolution française à la naissance de l'impérialisme républicain

«De nouvelles colonies pour les Lumières et la Révolution»... C'est ainsi que dans *Archipel*, il y a deux mois, j'avais évoqué l'apparition, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, d'une nouvelle idéologie coloniale en Occident, portée par les courants abolitionnistes qui se battaient contre la traite négrière<sup>1</sup>. Suite de cet éclairage historique sur les relations néocoloniales jamais interrompues entre les continents africain et européen.

En France, c'est principalement par le biais de la *Société des Amis des Noirs* et de la revue *La Décade philosophique*, toutes deux extrêmement influentes dans les milieux dirigeants du gouvernement post-révolutionnaire du Directoire (1795-1799) que, selon l'historien Bernard Gainot, va s'imposer cette idéologie de la «colonisation nouvelle» visant à «régénérer» le système économique des îles antillaises en

y réinventant une économie post-esclavagiste, tout en incitant à la fondation en Afrique d'établissements coloniaux d'un nouveau type, à l'exemple de la toute nouvelle colonie anglaise de la Sierra-Leone<sup>2</sup>.

L'un des meilleurs spécialistes de cette période, l'historien Marcel Dorigny, a notamment montré comment, dans leurs écrits abolitionnistes, les intellectuels gravitant autour



tes sacrés ou des conquérants stupides, et qui, depuis tant de siècles, appellent des libérateurs; ailleurs, des peuplades presque sauvages, que la dureté de leur climat éloigne des douceurs d'une civilisation perfectionnée, tandis que cette même dureté repousse également ceux qui voudraient leur en faire connaître les avantages; ou des hordes conquérantes, qui ne connaissent de loi que la force, de métier que le brigandage».

Cependant «les progrès de ces deux dernières classes de peuples seront plus lents, accompagnés de plus d'orages; peut-être même que, réduits à un moindre nombre, à mesure qu'ils se verront repoussés par les nations civilisées, ils finiront par disparaître insensiblement, ou se perdre dans leur sein...». Dans cette synthèse ramassée, comme le note Jean-Louis Marçot, Condorcet laisse ouvertes toutes les options, de l'élimination par le refoulement à l'élimination par l'assimilation des premiers occupants: un avenir radieux en perspective pour tous les peuples du monde, comme les massacres et les exterminations coloniales du XIX<sup>e</sup> siècle viendront l'illustrer par la suite...<sup>6</sup>

C'est en tout cas ce programme de «civilisation» au nom du «progrès de l'esprit humain» qui, à partir de 1795, sera amplement publié, enseigné et diffusé dans toute la France par décision officielle du gouvernement de la Convention thermidorienne<sup>7</sup>. Ayant posé les bases théoriques du programme d'instruction scolaire de la toute nouvelle République française, l'influence de l'*Esquisse* de Condorcet n'a cessé d'être déterminante dans la formation des élites républicaines, de 1795 jusqu'à nos

jours<sup>8</sup>, tout particulièrement dans les milieux scientifiques et chez les mathématiciens, auxquels il attribuait la tâche spécifique de guider l'humanité vers la perfection<sup>9</sup>.

Un de ses amis mathématiciens, Gaspard Monge, allait jouer un rôle central dans la diffusion de cet idéal colonial au sein des nouvelles élites. D'abord enseignant à l'école d'artillerie militaire de Mézières, il devient par la suite, sur la suggestion de Condorcet, ministre de la Marine et des Colonies. Mais c'est surtout en 1795, à travers la fondation de l'École polytechnique sous le patronage du mathématicien et commissaire à la guerre Lazare Carnot, que cet idéal colonial et progressiste va durablement se répandre chez les élites. Comme nous allons le voir par la suite, Monge et toute l'École vont jouer un rôle majeur dans la planification scientifique et militaire, en 1798, de la première grande opération coloniale du nouveau régime post-révolutionnaire, l'*«expédition d'Égypte»*. Et c'est justement de ses rangs que sortiront Lamoricière, Cavailiac, Faidherbe, Archinard et une grande partie des officiers militaires responsables de la colonisation de l'Algérie et de la construction du nouvel empire colonial de la République.

### Les nouveaux missionnaires de la «République universelle»

L'orientation militariste et coloniale du nouveau régime issu de la Révolution française n'avait pourtant au départ rien d'une évidence. Bien que la croyance dans la supériorité de la Raison et dans la tâche «civilisatrice» de l'Occident ait été très consensuelle parmi les philosophes dits «des Lumières» (à l'exception notable de Rousseau), les premiers débats de l'Assemblée constituante issue de la Révolution étaient au départ marqués par le pacifisme, et totalement hostiles aux politiques de conquêtes territoriales. Ainsi, lorsqu'en mai 1790, le roi Louis XVI tente de justifier auprès de l'Assemblée constituante une opération navale de soutien militaire à l'Espagne, alors en conflit avec l'Angleterre à propos de leurs possessions coloniales au nord de la Californie américaine, un vaste débat sur la guerre s'engage parmi les représentants révolutionnaires, qui font finalement adopter par décret, le 22 mai 1790, le fait que «la nation française renonce à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes, et qu'elle n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple».

La position pacifiste de l'Assemblée constituante issue de la Révolution représenta alors une rupture inédite dans la diplomatie des États, et fut acclamée par la société civile de nombreux pays européens. Mais

elle fut de bien courte durée: moins d'un an plus tard, en avril 1792, la France révolutionnaire prenait cette fois-ci l'initiative d'une guerre offensive contre les troupes de l'empereur d'Autriche, puis contre la plupart des monarchies européennes. Invasion des territoires de la Belgique, des Provinces-Unies (actuels Pays-Bas), des principautés allemandes, des États italiens, de l'Espagne, du Portugal... De 1792 à la chute de Napoléon en 1815, la France ne cessera dès lors de pratiquer une politique de conquête et d'invasion militaire dans toute l'Europe.

Or ce ne sont ni des militaires, ni les plus radicaux des révolutionnaires qui vont inciter la Révolution française à se tourner vers une politique d'expansion territoriale et de guerre à outrance, mais justement l'écrivain Brissot, le banquier Clavière, le philosophe Condorcet, et tous les principaux animateurs de la *Société des Amis des Noirs* et du mouvement abolitionniste<sup>10</sup>! Dès les premières sessions de «l'Assemblée législative» qui fait suite à l'adoption, le 23 septembre 1791, de la première Constitution française, et malgré les oppositions de Marat et de Robespierre, toute une partie des nouveaux députés se rallièrent ainsi au «parti de la guerre» dont Brissot était le principal porte-parole<sup>11</sup>. Pour celui-ci, une fois la nouvelle Constitution entérinée, la suite logique de l'œuvre révolutionnaire consistait à mener désormais «une croisade de liberté universelle», une véritable «guerre expiatoire, qui va renouveler la face du monde, et planter l'étendard de la liberté sur les palais des rois, sur le sérail des sultans, sur les châteaux des petits tyrans féodaux, sur les temples des papes et des muphtis»<sup>12</sup>.

Si Brissot en fut le principal propagandiste, c'est en fait le banquier suisse Etienne Clavière, son comparse et mécène financier qui, dès octobre 1791, encouragea l'adoption de cette politique guerrière. Les «assignats», la monnaie-papier du nouveau Régime créée par celui-ci et par Talleyrand, connaissaient alors une forte dépréciation du fait de la spéculation internationale: «Les ennemis de la Révolution veulent avilir les assignats, et faire monter par ce moyen le prix de toutes choses... Notre première opération de finance sera donc la guerre contre les princes coalisés; à moins que leur coalition ne cesse de nous présenter des incertitudes alarmantes...», expliquait-t-il<sup>13</sup>. Lui aussi très pragmatique, Condorcet notait en effet dans sa *Chronique de Paris* (11 janvier 1792) que «nous sommes en paix et notre commerce languit, notre change baisse tous les jours et nos assignats baissent de plus en plus... La confiance

diminue, les mécontents se multiplient... Si les Français ne la déclinent pas (la guerre), l'état de désunion se prolongera, la perte des assignats augmentera, l'effervescence des esprits, qui eut été utilement dirigée contre l'ennemi commun et vers un grand but, se tournera contre nous-mêmes».

1. Voir Archipel numéro 269, «Vers la colonisation française en Afrique».

2. Voir Bernard Gainot, 2005, «La Décade et la "colonisation nouvelle"», *Annales historiques de la Révolution française* N°839, et Marcel Dorigny, Bernard Gainot, *La Société des Amis des Noirs (1788-1799)*. *Contribution à l'histoire de l'abolition de l'esclavage*, Paris, UNESCO, 1998

3. Marcel Dorigny, 1993, «La Société des Amis des Noirs et les projets de colonisation en Afrique», *Annales historiques de la Révolution française*, N°293-294, téléchargeable sur internet.

4. Carl Bernhard Wadström, 1794, *Essai sur la colonisation*, chap. 3, «De la civilisation en général». Le commentaire de l'ouvrage sera même l'objet d'une séance parlementaire spécifique du Directoire en 1798.

5. Condorcet, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, 1794-1795, trouvable sur internet.

6. Voir Jean-Louis Marçot, *Comment est née l'Algérie française*, déjà mentionné dans l'article précédent. Cette pensée de la colonisation et de la déportation/disparition progressive des «sauvages» fait à mon avis particulièrement référence à l'expansion des colonies américaines aux dépens des peuples indiens, défendue tant par Benjamin Franklin que par Thomas Jefferson, deux héros fondateurs des États-Unis qui furent aussi ambassadeurs en France, très proches de Condorcet et très influents dans les cercles des Lumières. Comme on le verra par la suite, la déportation/extermination des Indiens influencera aussi la pensée de Clauzel, Tocqueville et des premiers apôtres de l'extermination/refoulement des tribus nomades arabes afin de permettre la colonisation de l'Algérie.

7. Condorcet, condamné à mort fin 1793 durant la période dite de la «Terreur» comme Brissot et de nombreux députés révolutionnaires identifiés au courant des «Girondins», devient alors fugitif mais, dénoncé, il s'empoisonne dans sa cellule le 29 mars 1794. Après la chute de Robespierre, mi-juillet 1794, la pensée politique «girondine» est remise à l'honneur.

8. Sous Mitterrand en 1989, le bicentenaire de la Révolution française avait ainsi mis Condorcet (ainsi que Gaspard Monge et l'abbé Grégoire) au Panthéon des célébrations républicaines.

9. Celui-ci espérait en effet trouver dans le développement de la science statistique la mathématique sociale à même de prévoir la gestion des êtres humains...

10. L'étude du rôle joué par Brissot, Clavière, Condorcet et ceux qu'on appellera plus tard les «Girondins» dans le virage guerrier de la Révolution est un thème classique des historiens de droite comme de gauche (voir François Furet, Franck Attar, David Bell, Jacques Godechot ou Marc Béliassa et George Michon). Mais le lien entre celui-ci et leurs positions abolitionnistes et coloniales n'est cependant jamais questionné...

11. S'opposant sur ce point à l'*«avidité de conquêtes»* des Girondins, Robespierre dénonçait ces «missionnaires armés» et affirmait alors que «la plus extravagante idée qui puisse naître dans la tête d'un politique, est de croire qu'il suffise à un peuple d'entrer à main armée chez un peuple étranger pour lui faire adopter ses lois et ses Constitutions».

12. Discours au club des Jacobins du 16 décembre et discours à l'assemblée législative du 31 décembre 1791. Comme on le voit, les objectifs de cette grande «guerre de la Liberté contre les Tyrans» allaient bien au-delà des monarchies européennes...

13. Etienne Clavière, *De la Conjuration contre les finances et des mesures à prendre pour en arrêter les effets*, 1792, numérisé sur internet. Les assignats étaient des bons correspondant à la vente des domaines ecclésiastiques saisis par la Révolution, puis de celle des biens royaux et des biens des émigrés et des nobles contre-révolutionnaires.



Christian Lippuner, *Entre*, 2009

## Ecole de la terre (2<sup>ème</sup> partie)

*Ombre, toi qui t'accroches délicatement à la nuit,  
Jungle, toi qui embellis mes rêves,  
Sainte plante, toi qui grandis durant la nuit  
Médecine... Ce paradis m'a offert la Vie,  
Flûtes de Bambous, attendant le Vent,  
Sa force développe mes ailes,  
m'enchaîne de mes mains à la Terre,  
et je ressens cette immense Reconnaissance,  
D'être en vie...*



Simon Schubert, sans titre (La Réprobation interdite), 2007

Afin de s'attaquer à la noblesse contre-révolutionnaire réfugiée à ses frontières, l'Assemblée législative décide donc, à l'instigation de Brissot, d'envahir les territoires belges sous le contrôle du Roi d'Autriche, proclamant par décret, le 15 novembre 1792, que désormais la France accorderait «fraternité et secours à tous les peuples qui voudront recouvrer la liberté, et charge le Pouvoir exécutif de donner aux généraux les ordres nécessaires pour porter secours à ces peuples, et défendre les citoyens qui auraient été vexés ou qui pourraient l'être pour la cause de la liberté». Dans les pays conquis, la féodalité, la noblesse, les privilèges et les autorités établies devaient être dissous et le peuple convoqué en assemblées, mais «les peuples chez lesquels les armées de la République ont porté la liberté n'ayant pas l'expérience nécessaire pour rétablir leurs droits, il faut que nous nous déclarions pouvoir révolutionnaire, et que nous détruisions l'ancien régime qui les tenait asservis»<sup>14</sup>.

Les sacrifices consentis par la France révolutionnaire en vue de la «libération des peuples» n'étaient en effet pas tout à fait gratuits, puisque selon le même décret, «en offrant au peuple une partie de nos trésors pour l'aider à reconquérir sa liberté, nous lui offrirons notre monnaie révolutionnaire; cette monnaie deviendra la sienne... dès lors nous augmenterons notre propre puissance, puisque nous aurons un moyen d'écoulement pour diminuer la masse des assi-

gnats circulant en France, et l'hypothèque que fourniront les biens mis sous la sauvegarde de la République, augmentera le crédit de ces mêmes assignats». Outre la tutelle politique exercée par la France sur les peuples libérés, la «guerre contre les tyrans» devait ainsi aboutir à la construction d'un espace monétaire et économique totalement contrôlé par la nouvelle République, sorte de «zone franc CFA» avant la lettre...

Comme argumente alors l'un des plus ardents promoteurs de cette politique de conquête militaire, le richissime baron Anacharsis Cloots: «Nous préviendrons les manœuvres des tyrans en saturant leurs provinces d'assignats incendiaires à l'aide de nos armées libératrices. C'est en liant la prospérité de nos voisins à celle de la France que nous propagerons notre doctrine avec la rapidité de l'éclair»... Pour ce défenseur du «système de la Nation unique», cette politique d'impérialisme économique ne posait évidemment aucun problème, la France étant, selon lui, vouée à devenir le fondement d'une «République universelle» et Paris, le nouveau «chef-lieu de l'univers»<sup>15</sup>.

A suivre, comme toujours...

Siete Nubes

14. Décret révolutionnaire du 15 décembre 1792 émis par le financier Cambon sur l'administration des pays conquis.

15. Discours en faveur de la guerre du 1<sup>er</sup> janvier 1792, et La République universelle ou adresse aux Tyrannicides, 1792, assez étrangement réédité par les éditions de L'Insomniaque, qui semblent voir dans cet héritier d'une des plus grosses fortunes coloniales de l'époque un révolutionnaire subversif!

Ce texte, extrait de l'album *Cantos simples del Amor de la Tierra*, de Guadalupe Urbina a vu le jour sur les terres de Longo maï. Elle vit depuis 6 ans dans le village de la Finca Sonador et est une des cantatrices les plus célèbres du Costa Rica. Talentueuse artiste aux doigts de fées, Guadalupe consacre son temps à l'art, notamment dans la peinture, l'écriture (de poèmes, de chansons) et est engagée dans la conservation de la culture musicale indigène et populaire. Son péché mignon? Son jardin biologique composé de plantes médicinales, de légumes et fleurs.

La carrière musicale de Guadalupe est riche de rencontres internationales. En 1988 elle participa au concert de charité d'Amnesty International au stadium de San José, avec notamment des célébrités telles que Bruce Springsteen, Sting, Tracy Chapman, Peter Gabriel et Youssou N'Dour. Sa carrière l'emmena à Vancouver, New-York, au Sénégal. Elle reçut également le prix Gaviota (Espagne) en 1994.

Elle s'occupe aujourd'hui du projet *Escuela de la Tierra*: elle donne des cours de musique et de chant aux enfants et aux jeunes du village. Elle est en charge de l'organisation du traditionnel Festival *Madremonte*. Elle partage ses connaissances et son savoir au sein d'un groupe de femmes échangeant sur divers thèmes tels que l'alimentation, le droit des aliments. Elle est très investie dans la communauté.

*Oh lune, magicienne au manteau blanc, toi qui embrasses le soleil de tous tes êtres, mes souvenirs réapparaissent et la magie m'enseigne le chemin de la terre...*

Ce texte, tiré de la chanson *Lunita Maga* exprime clairement le projet de l'*Escuela de la Tierra*, le jardin de la mémoire. Cette chanson rappelle les gravures précolombiennes, vieilles de plus de 2000 ans se trouvant sur les terres de la Finca Sonador, qui vont pouvoir être découvertes à travers un parcours didactique qui est en cours de réalisation. Ce sentier sera agrémenté de textes, d'images afin de rendre cette excursion aussi intéressante que culturelle. Le chemin s'arrête à

un point crucial de la Finca, puisque c'est à cet endroit que commencent les monocultures de l'entreprise Del Monte. Depuis plusieurs années déjà, les étudiant·es de l'Université de York au Canada participent à ce projet.

Voici les mots de Guadalupe au sujet de ce programme: «L'art, sous toutes ses formes, est utilisé afin d'opérer les changements nécessaires. La relation avec notre Mère la Terre est l'axe le plus important de l'apprentissage pour les enfants et les jeunes de Longo maï, majoritairement issus de familles exilées à cause de la guerre et la folie humaine. Depuis des années, je travaille avec eux afin de surmonter les difficultés quotidiennes. La dynamique résultant de ces processus d'évolution permet de réduire les effets tragiques des guerres et violences. Il est capital de dresser de nouvelles perspectives afin d'offrir aux résident·es une chance de goûter aux valeurs profondes de la vie, sinon nous ne ferons que réitérer les erreurs du passé, empêchant ainsi un développement sain, constructif et sur le long terme.

*Mon cœur bat pour la liberté, la solidarité, pour le droit des femmes de posséder un lopin de terre, pour la santé, l'éducation de leurs enfants, avec leurs maris qui travaillent la terre pour leurs droits. Femmes, qui pendant des millions d'années, ont reçu la vie, entre guerres et crashes économiques. Je n'ai pas de télévision ni d'internet, mais ici, aux confins du monde, ici au Sud, nous sommes prêts à nous battre pour le droit de la propriété et de l'eau. Ensemble, avec les indigènes, nous défendons nos droits. Ce que nous voulons est à peine perceptible, mais il est rempli d'Amour, de solidarité et d'émotions nous emportant de toute notre force vers ce Buen Vivir...*

Roland Spendlingwimmer

Membre de Longo maï Costa Rica

Plus d'informations: Guadalupe Urbina, Facebook, Youtube  
<[www.escueladelatierra.org](http://www.escueladelatierra.org)>,  
<[www.sonador.info](http://www.sonador.info)>

MULTINATIONALE

# La société civile contre Monsanto

**Un événement historique s'est tenu à La Haye aux Pays-Bas entre le 16 et le 18 octobre 2016<sup>1</sup>. Depuis ses débuts, l'entreprise Monsanto viole les droits humains. A l'initiative de plusieurs organisations de la société civile, un tribunal international a été mis en place. L'objectif était avant tout pédagogique: il s'agissait de montrer le potentiel des droits humains internationaux et du droit pénal à questionner les impacts causés par les activités d'une multinationale telle que Monsanto.<sup>2</sup>**

Les audiences de La Haye ont offert aux victimes un espace unique pour s'exprimer et témoigner de leur vécu. Celles-ci sont le plus souvent tenues au silence et n'ont pas la possibilité de rendre leur situation publique. L'événement a révélé les attentes grandissantes, vis-à-vis des corporations, concernant le respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits humains, adoptés par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies en 2011. Cela a également fait avancer la reconnaissance émergente par le droit international du crime d'écocide.

## Mettre en lumière le sort des victimes

En avril 2017, les juges ont délivré un avis juridique consultatif. Ses conclusions peuvent permettre aux avocats des victimes de nombreux pays de soumettre leur cas devant de véritables tribunaux ou devant des comités régionaux ou internationaux pour les droits humains. Comment cette initiative peut-elle être évaluée avec le recul?

Depuis le premier Tribunal des peuples, un tribunal international d'opinion sur les crimes de guerre perpétrés par les Etats-Unis au Vietnam, lancé en novembre 1966 à l'initiative de Bertrand Russell et de Jean-Paul Sartre, de nombreux tribunaux de ce genre ont été mis en place, pour juger différentes situations dans lesquelles des Etats ou d'autres acteurs sont accusés de violer les droits humains internationaux. Le Tribunal permanent des peuples est leur successeur direct. Il vient prolonger la portée de ces tribunaux internationaux d'opinion par la création d'un instrument permanent, aux mains de la société civile, pour la promotion des droits des peuples. Mais le Tribunal international Monsanto est unique du fait de sa composition et de son mandat. Il est formé d'anciens magistrats et juristes et non d'activistes de la société civile. Son mandat est d'évaluer les activités de Monsanto sur la base du droit interna-

tional imposé aux entreprises et de fournir un raisonnement légal solide pour appuyer ses conclusions.

Les initiatives telles que les tribunaux des peuples ou le Tribunal international Monsanto ne contestent pas l'autorité judiciaire nationale et internationale qui a la capacité d'adopter des jugements contraignants et qui doivent être appliqués par ceux et celles à qui ils s'adressent. De telles initiatives sont utiles afin de mettre en lumière la difficulté qu'ont les victimes à faire appel à ces institutions, et la nécessité de créer des lieux d'expression alternatifs. La quête de justice est semée d'obstacles: les coûts de procédure et les honoraires demandés par les avocats, les difficultés à collecter des preuves, l'impossibilité dans beaucoup de systèmes judiciaires de déposer des recours collectifs, les délais de prescription ainsi que diverses immunités. Dans les cas transnationaux, ces difficultés sont accentuées par le refus des Etats de coopérer, par exemple pour collecter des preuves, échanger des informations, geler ou saisir des avoirs, reconnaître un jugement étranger et se donner les moyens de l'appliquer. Enfin, des difficultés spécifiques résultent de l'organisation des sociétés multinationales. Dans ces groupes une entreprise «mère» possède, en partie ou complètement, un grand nombre d'entreprises «filles» soumises à d'autres juridictions. L'entreprise mère gère une chaîne d'approvisionnement dans laquelle les biens et les services proviennent de fournisseurs étrangers, et elle-même vend sa marchandise à des clients étrangers. Dans ce contexte, le Tribunal international Monsanto envoie un message clair: ces obstacles ne doivent pas être insurmontables, ils ne doivent pas retarder l'adoption de jugements qui identifient des responsabilités, ils ne doivent pas dénier aux victimes leur droit à être écoutées et à faire entendre publiquement leur préjudice. Le Tribunal international Monsanto ne peut se

substituer à un vrai tribunal auquel les victimes n'ont pas accès ou qui travaille sous un régime politique qui rend difficile, voire impossible d'octroyer une vraie réparation aux victimes. Il peut néanmoins apporter une forme de réparation symbolique en donnant la parole aux victimes et en permettant aux magistrats d'identifier l'existence d'une responsabilité légale.

## Ni plaintes, ni cas concrets

Le Tribunal international Monsanto n'est pas un tribunal devant lequel on peut déposer plainte et qui peut poursuivre Monsanto. En effet, afin d'éviter les questions difficiles relatives aux règles de la procédure civile ou pénale, qui normalement devraient être appliquées, les organisateurs du tribunal ont choisi d'établir une procédure purement consultative. Il a été posé au Tribunal une série de questions pour déterminer si les activités de Monsanto constituaient des violations du droit pénal international. Le «jugement» délivré a pris la forme d'un avis consultatif sur les problèmes soulevés dans les questions. Un tel avis répond dans l'abstract, il n'a pas à évaluer les dommages subis par les victimes, ni à décider si Monsanto est «coupable», ni à fixer la hauteur des éventuelles compensations. Ceci est le domaine de compétence de vrais tribunaux, établis à un niveau national ou international. Le rôle du Tribunal international Monsanto est d'évaluer les faits qui sont reprochés à l'entreprise Monsanto au regard du droit international en vigueur.

Contrairement à un tribunal civil ou pénal, il n'a pas jugé des cas concrets, toutefois l'avis juridique consultatif délivré le 18 avril 2017 s'est montré utile pour déterminer si les activités de Monsanto peuvent potentiellement représenter une violation des droits humains, dont le droit à un environnement sain, le droit à l'alimentation (la dépendance des agriculteurs aux semences produites par Monsanto est mise en cause), le droit à la santé mis à mal par l'usage des pesticides qui mettent en danger les agriculteurs ainsi que les communautés voisines et enfin le droit à la liberté de la recherche depuis que de nombreuses tactiques visant à faire taire les chercheurs, notamment ceux travaillant sur les impacts des OGM, ont été dévoilées. Le Tribunal a également examiné l'utilisation de l'agent orange par les Etats-Unis pendant la guerre du Vietnam, visant à définir si cette utilisation pouvait être considérée comme un crime de guerre. Si le crime d'écocide venait à être reconnu par le droit pénal international, les activités de Monsanto pourraient-elles être qualifiées comme telles? Toutes ces

questions sont évoquées dans l'avis juridique et les réponses aident à promouvoir la compréhension des droits humains internationaux. Elles peuvent certainement encourager les victimes à déposer plainte devant un comité juridique et faire pression sur les Etats pour qu'ils agissent enfin contre ces abus.

## L'avenir de notre système alimentaire

Le Tribunal ainsi que l'assemblée populaire organisée en marge des audiences à La Haye soulèvent des questions importantes pour l'avenir de notre système alimentaire.

Une idée fautive couramment répandue veut que seule une agriculture industrialisée à grande échelle puisse aujourd'hui «nourrir le monde». En effet, il est vrai que l'industrie a permis une hausse de la production céréalière. Entre 1961 et 2001, la production régionale de nourriture par habitant a doublé en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Mais à quel prix? Cela a été rendu possible principalement par l'utilisation de variétés de céréales sélectionnées pour leur productivité, cultivées en monocultures industrielles hautement spécialisées et boostées par des engrais synthétiques et des pesticides.

L'inefficacité du système industriel est aussi manifeste pour notre génération que l'ont été les avancées technologiques de la révolution verte pour la génération précédente. L'augmentation de la productivité agricole n'est pas très utile si, parallèlement, la pauvreté paysanne et les inégalités dans les régions rurales ne font qu'augmenter. Ce type de développement agricole met la pression sur les petits paysans et les éjecte purement et simplement du marché, les forçant à rejoindre la cohorte de pauvres vivant dans des bidonvilles en périphérie des grandes métropoles mondiales. Nous avons besoin d'un développement agricole qui réduise la pauvreté. La meilleure manière d'y parvenir est de soutenir l'agriculture paysanne à l'échelle locale, dont dépend toujours la majeure partie des populations rurales des pays pauvres. Bien que l'augmentation de la production ait toujours excédé la croissance démographique ces soixante dernières années, 815 millions de personnes souffrent toujours de la faim et de la malnutrition. Nous ne pouvons pas continuer à l'ignorer.

## Un système agricole diversifié

Il est grand temps de se demander quel type de productivité vaut la peine d'être poursuivi. Les monocultures immenses hautement industrialisées ne sont productives que dans un sens: elles produisent

de grandes quantités de matières premières afin de satisfaire les besoins du marché mondial, tout en économisant la force de travail. En d'autres termes, la production par travailleur y est relativement élevée, et donc les producteurs sont compétitifs sur des marchés larges. Mais ces monocultures ont un impact terrible sur l'environnement, la santé publique, le développement rural... qui n'est pas considéré dans le prix de la nourriture. Les monocultures sont en fin de compte moins productives par hectare qu'un système agricole diversifié qui combine différentes plantes, arbres et animaux. Beaucoup d'études montrent aujourd'hui que la taille d'une ferme est inversement proportionnelle à sa production totale par hectare. Les monocultures sont bonnes pour réaliser des économies d'échelle et produire des matières premières uniformes en

abondance, tandis que l'agriculture à petite échelle, diversifiée, se montre plus efficace dans l'utilisation des ressources – la terre et l'eau qui se raréfient. C'est ce genre d'agriculture qu'il faut promouvoir au 21<sup>e</sup> siècle. Une agriculture qui réduit le besoin d'intrants, particulièrement ceux basés sur les énergies fossiles, et qui crée de l'emploi dans les zones rurales. Le modèle proposé par Monsanto et ses compères du système agroalimentaire industriel est à l'exact opposé de cette conception.

Olivier De Schutter\*

\* Professeur à l'université catholique de Louvain (Belgique) et ancien rapporteur spécial de l'ONU pour le droit à l'alimentation (2008-2014).

1. Voir Archipel N°250, juillet-août 2016, «*Tribunal international Monsanto*» et N°260, avril 2017, «*L'avis du Tribunal Monsanto*».
2. Ce texte est traduit de l'introduction du rapport des juges du Tribunal Monsanto, publié en espagnol et en anglais.

## ZONES A DEFENDRE

# Bure ne doit pas être un nouveau Tarnac

**Communiqué commun du Réseau «Sortir du nucléaire», Bure Zone Libre, BureStop55, Cedra 52, EODRA, publié le 22 juin dans Reporterre, le Quotidien de l'Écologie.**

Mercredi 20 juin, le mouvement d'opposition au projet Cigéo à Bure a été frappé par la vague de répression la plus massive que nous ayons jamais connue en plus de 20 ans de lutte. 11 lieux militants, lieux de vie et lieux de travail ont été perquisitionnés, des portes ont été défoncées sans sommation, des militant·es jeté·es à terre et menotté·es, des intimités ont été violées, du matériel et des docu-

ments personnels et militants ont été embarqués. Dix personnes de notre mouvement ont été arrêtées. À l'heure où nous écrivons, plusieurs sont encore en garde à vue et nous ne savons pas si elles vont être libérées ou placées en détention.

Militant·es, membres des associations ou sans-étiquette, investi·es de longue date ou ayant fait le choix récemment de s'ins-

**Reporterre**

Le «*quotidien de l'écologie*» veut proposer des informations claires et pertinentes sur l'écologie dans toutes ses dimensions, ainsi qu'un espace de tribunes pour réfléchir et débattre. Dans toutes ses dimensions signifie que pour nous, l'écologie est politique, et ne peut se réduire à des questions de nature et de pollution - même si nous suivons attentivement ces questions vitales. L'écologie engage le destin commun, engage l'avenir, sa situation découle largement des rapports sociaux: c'est donc bien une écologie politique et sociale que *Reporterre* présente et discute.(...)

Contrairement à une majorité de médias, *Reporterre* n'affiche aucune publicité, et laisse tous ses articles en libre accès, afin qu'ils restent consultables par tous. *Reporterre* dépend en grande majorité des dons de ses lecteurs. Le journal, indépendant et à but non lucratif, compte une équipe de journalistes professionnels rémunérés, nécessaire à la production quotidienne d'un contenu de qualité.(...)

Si toutes les personnes qui lisent et apprécient ses articles contribuent financièrement, la vie du journal sera pérennisée. Merci.

Soutenir: *Reporterre*: <https://reporterre.net/Je-fais-un-don>

taller sur le territoire pour y vivre: dans leur diversité, les personnes arrêtées ont en commun une forte implication contre le projet Cigéo. Parmi elles, on compte également un avocat de la lutte, qui assistait nombre de militant·es. Son bureau a été perquisitionné, suite à quoi il a été arrêté: or comme l'ont rappelé 50 de ses confrères<sup>1</sup>, cette arrestation porte atteinte au droit de défendre et d'être défendu. Il s'agit donc d'un acte extrêmement grave.

Les chefs d'accusation qui pèsent sur nos ami·es sont insensés, amalgamant pêle-mêle association de malfaiteurs, violence en réunion, accusation d'avoir «*dirigé le black block*» au G20 de Hambourg... Ce à quoi rime ce délire, nous le savons trop bien: en réponse aux critiques fondées formulées à l'encontre de Cigéo, à la montée d'une exaspération légitime contre ce projet imposé, les promoteurs du projet n'ont d'autre recours que de saisir n'importe quel prétexte et instrumentaliser des faits isolés pour criminaliser les opposant·es. Nous voyons ici se monter sous nos yeux une nouvelle «*affaire Tarnac*», dont l'objectif est de détourner l'attention des risques réels du projet Cigéo, de construire de toutes pièces des suspects et d'affaiblir la lutte. En s'attaquant à des personnes engagées, l'Etat criminalise celles et ceux qui s'organisent et tente de semer la peur et la division dans les milieux militants.

En réponse à cette construction politique et policière délirante, nous réaffirmons notre unité et notre solidarité. N'en déplaise aux promoteurs de Cigéo, notre mouvement ne se laissera pas écraser ainsi et nos associations ne plieront pas par peur d'être les prochaines sur la liste.

Nous constatons qu'il n'est pas anodin que ce coup de force survenue précisément maintenant, quelques jours après la plus grande manifestation contre Cigéo survenue à Bar-le-Duc<sup>2</sup> depuis une douzaine d'années, marquant un

renouveau du soutien populaire à l'opposition à ce projet qui révèle de jour en jour son infaisabilité. Alors même que des ateliers devaient avoir lieu cette semaine à Bure pour ancrer la mobilisation dans la durée. Si cette mobilisation -- qui prend de l'ampleur -- gêne, c'est bien que le gouvernement est aux abois! L'Etat réprime aujourd'hui ce qu'il a tenté d'étouffer pendant des années.

Il n'est pas anodin non plus que la répression frappe alors que la filière nucléaire est en pleine déconfiture, les failles de Cigéo ne faisant que s'ajouter aux retards de l'EPR de Flamanville<sup>3</sup> et aux difficultés économiques d'EDF, qui poursuit sa fuite en avant et refuse de fermer des réacteurs.

Enfin, cette vague répressive survient alors que le gouvernement, suite à l'expulsion du Bois Lejus et à la vague d'émotion qu'elle a suscitée, a annoncé de nombreuses «*consultations*» et un débat sur les déchets radioactifs à l'automne. De qui se moque-t-on? Qui peut prétendre que les conditions du débat sont réunies, alors que des personnes fortement impliquées contre Cigéo sont jetées en garde à vue pendant des jours et blessées dans les manifestations?

Nous ne nous laisserons pas intimider. Nous appelons toutes celles et ceux qui se reconnaissent dans cette lutte à dénoncer cette répression et à ne pas être dupes des discours du gouvernement. (...)

- La répression ne nous fera pas taire, nous sommes solidaires!
- Déchets radioactifs, ni à Bure, ni ailleurs. Ne pas enfouir, arrêter d'en produire!
- On ne nous atomisera jamais!

1. <https://reporterre.net/Bure-50-avocats-de-fendent-leur-collegue-place-en-garde-a-vue>  
 2. <https://reporterre.net/VIDEO-Les-manifestants-de-Bar-le-Duc-contre-les-dechets-nucleaires-rejettent-le>  
 3. <https://reporterre.net/EPR-de-Flamanville-nouveau-retard-en-raison-de-l-analyse-par-l-ASN-des-defauts>

## ABONNEMENT

- Je souhaite continuer à recevoir Archipel, et m'abonne pour la somme de 40 euros / 60 FrS
- Je peux diffuser Archipel autour de moi et commande .... N° à régler après la vente
- Je souhaite que vous envoyiez à l'essai 3 N° d'Archipel aux personnes dont je vous joins l'adresse

Nom: .....

Adresse: .....

Pays: .....

Profession/Organisation: .....

Tel.: ..... Mail: .....

Par chèque ou mandat postal

Pour la Suisse: Forum Civique Européen, PC 40-8523-5  
 St Johanns-Vorstadt 13, CH-4001 Basel. Libellé: Archipel  
 Pour les autres pays: FCE, le Pigeonnier, F-04300, Limans